



Le 21 Août 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONVOCAION

Chers adhérents,

Conformément à l'article 6 des Statuts je vous invite à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association qui se tiendra au Club le **Jeudi 26 septembre 2019 à l'issue de l'AGE programmée à 18h.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapport financier et rapport des vérificateurs aux comptes.
- Si les nouveaux Statuts ont été adoptés lors de l'AGE du même jour, élection des 12 membres du nouveau CA.
- Renouvellement de la Commission des Litiges
- Budget prévisionnel. Arrêté des tarifs 2019-2020
- Sujets divers

Les nouveaux statuts prévoient que les candidatures au Conseil d'Administration doivent être déposées au plus tard 5 jours ouvrés avant l'AGO, donc au plus tard le 18 septembre 2019. Les candidats préciseront à cette occasion les domaines d'activité dans lesquels ils souhaitent s'investir (Communication, Animations, Ecole de Bridge, Tournois, Informatique, Maintenance et Travaux, Bar et Permanences, Secrétariat, Finances, Promotion des Effectifs...).

La participation des adhérents aux Assemblées Générales étant essentielle dans la vie d'un Club, je compte vivement sur votre présence, et en cas d'empêchement je vous invite à vous faire représenter par un adhérent de votre choix au moyen de la procuration ci-après. Il est précisé qu'un membre présent ne peut détenir qu'une seule procuration (1).

En fin de réunion nous prendrons ensemble le « verre de l'amitié ». Dans la perspective de vous retrouver à cette occasion je vous prie de recevoir, cher(e) adhérent(e), mes très cordiales salutations.

Le Président,
René BARBARULO

(1) Procuration également disponible dans le hall d'accueil du Club

*Bridge Club du Lac d'Annecy, 11 Boulevard du fier, 74000 ANNECY
Tél : 04 50 57 76 38 Courriel : bridge.annecy@orange.fr
Club affilié à la Fédération Française de Bridge*

PROCURATION

Je soussigné(e),
donne pouvoir à
Mme / M.....de me représenter à
l'Assemblée Générale Ordinaire du Bridge Club du Lac d'Annecy qui se tiendra le
Jeudi 26 septembre 2019, afin de délibérer et prendre part aux votes en mes lieu et
place sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait à ANNECY, le.....2019

Signature du mandant
(Donne pouvoir)

Signature du mandataire
(Reçoit pouvoir)

(Rappel de l'article 6 des Statuts :
« Un membre présent ne peut détenir qu'un seul pouvoir »)